

son consentement et obtint celui de sa fiancée, par une déclaration à haute voix, faite en présence du dit curé, et de deux notaires et témoins amenés par l'intéressé et qui signèrent un acte authentique dressé sur place. Gaulmin trouva des imitateurs, pour qui le consentement mutuel devant le curé, même s'y opposant, suffisait à la validité de l'union.

*Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, Section des Sciences économiques et sociales, *Congrès des Sociétés savantes de 1910*, tenu à Paris (192 pages). — P. 6-16, CACHEUX (Emile), *La désertion des campagnes*. — P. 32-41, HARMAND (Georges), *Les inondations et le Reboisement*. — P. 61-77, NICOLAÏ (Alexandre), *Le coût des subsistances à Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle*. — P. 77-79, REY (Augustin), *La tuberculose*. — P. 112-127, MOURRAL, *La loi Béranger et son influence sur la marche de la criminalité*. — P. 166-173, ELOY (J.), *La phonographologie, ou « application de la science des écritures à la connaissance de la voix. »* — P. 175-187, NAVARRÉ et DE PUYTORAC, *La sténographie*.

*Annales du Musée Guimet*, t. XXIV, 2<sup>e</sup> fascicule; EDUARD MEYER, *Chronologie égyptienne*, traduit par Alexandre MORET. — 1 vol. in-8<sup>o</sup> de 328 pages, avec 7 planches hors-texte. Le calendrier égyptien offre un essai de conciliation — impossible — entre le cycle solaire et la révolution de la lune; car il n'y a pas de commune mesure entre ces deux durées variables (1).

\* \*

M. le chanoine MOREL annonce que le troisième volume du *Cartulaire de Saint-Corneille*

(1) Sur ce sujet, voir la communication de notre savant collègue, M. le chanoine MOREL, présentée au Congrès de 1907, sur les *Calendriers perpétuels des anciens diocèses de Noyon, Beauvais et Senlis*. (Bulletin, t. XIV, spécialement p. 328-332).

s'achève. Pour montrer l'intérêt qui s'y attache, il nous en cite quelques fragments.

C'est d'abord un procès, intenté en 1311, par le bailli de Senlis, à la ville de Compiègne qui avait malmené le sergent royal Jean de Fescamp. Ce procès nous apprend que Jean de Fescamp remplissait son office en portant publiquement une verge ornée de fleurs de lis, comme insigne de sa charge. La ville fut condamnée à une amende de 2,000 livres envers le roi et 100 livres envers le sergent.

Un autre procès jugé au parlement de Paris, en avril 1319, nous donne le cérémonial de la transmission des pouvoirs quand un nouveau maire entrait en fonction. Pierre d'Auxerre, agréé par le roi, se rendait à l'assemblée de la commune pour y présenter ses lettres d'institution et prêter le serment d'usage. Jean Poulet, ancien maire, devait l'installer. Au moment où il s'apprêtait à lui remettre la verge, symbole de l'autorité, et à lui faire prêter serment sur le livre de la ville, des bourgeois concussionnaires se jettent sur lui, lui enlèvent la verge qu'ils brisent et le livre qu'ils jettent à terre. Pour ces actes de violence et pour les injures adressées au maire, ces bourgeois sont condamnés à 100 livres parisis d'amende, ou un an de prison au châtelet de Paris.

Les chartes relatives à la transformation de la commune de Compiègne en prévôté royale, en 1319, nous initient aux tribulations des bourgeois. Harcelée par ses créanciers, la Ville avait, dès le mois de mars 1318, prié le roi de lui venir en aide. Philippe le Long prit aussitôt en main la mairie et toute l'administration. Fixant à 12 ans le délai pour l'extinction des dettes, il nomma un gouverneur, enleva au maire et aux jurés l'usage de leur sceau, chargea six notables de faire chaque année l'assiette de la taille et ordonna que tous les revenus, taille, tonlieu, minage,

---

amendes, encaissés par le receveur, serviraient à payer les créanciers. Les recettes ont-elles été trop maigres ? Au bout de dix-huit mois, en septembre 1319, ce roi supprima la commune et la remplaça par une prévôté, en maintenant toutefois les privilèges précédemment accordés.

Une charte du samedi 17 juin 1337 nous montre Warnier de Fresnoy, seigneur de la Motte, en la paroisse de Mareuil, en lutte avec l'abbaye de Saint-Corneille pour un chemin défoncé. N'avait-il pas labouré et fait disparaître une voie menant au bois de Beauvoir, sous prétexte que cette voie traversait ses terres et passait trop près de son manoir ! Les religieux protestèrent, l'obligèrent à rétablir le chemin et à payer les frais du procès.

En mai 1358, le bailli de Senlis s'opposait à l'inhumation d'une femme et d'un enfant qu'on avait trouvés noyés dans l'Oise. Jeanne la Sanourée ou la Saunière était allée chercher son fils, probablement en nourrice, à Venette, et se l'était attaché au moyen d'une ceinture. Comment était-elle tombée dans la rivière ? C'était une femme « de bonne renommée, vie et conversation honneste », qu'on ne pouvait soupçonner de crime. Le bailli prétendait qu'il y avait suicide, homicide, désespérance. L'abbé de Saint-Corneille fut d'un autre avis et, comme la connaissance des causes de ce genre lui appartenait, il engagea les parents de la défunte à s'adresser au duc de Normandie, dauphin de Viennois, régent du royaume pendant la captivité du roi Jean. Le futur Charles V accueillit favorablement la requête et s'empressa de « faire grâce et ouvrir de miséricorde » par des lettres de rémission. Les corps des deux noyés purent alors recevoir la sépulture chrétienne.

M. le chanoine Morel aurait pu multiplier les récits de ce genre. Ils abondent au Cartulaire de Saint-Corneille, et nous font désirer

---

d'autant plus l'*Histoire* de l'abbaye, que l'éru-  
dit chartiste, notre collègue, va rédiger, en  
narrant, de façon suivie, les faits intéressants,  
disséminés, jusqu'à présent, dans les docu-  
ments nombreux amassés par lui. Nous atten-  
dons impatiemment cette œuvre plus à la  
portée de chacun, si précises qu'aient été les  
analyses mises en tête des actes, et moins aus-  
tère qu'un recueil de textes.

Notre vice-président, M. Raymond CHEVAL-  
LIER, secrétaire de la Société Française d'Ar-  
chéologie et maître ès arts d'excursion, nous  
propose de faire, le mardi 10 juin, et de con-  
cert avec la Société historique de Clermont,  
que nous rejoindrons à Verberie, un *voyage*  
*dans l'Extrême-Sud-Orient...* du département de  
l'Oise.

La Ferté-Milon en est l'objectif principal,  
avec son château, datant, comme Pierrefonds,  
de Louis d'Orléans, et ses deux églises aux  
vitraux magnifiques, et dont l'abbé Devigne  
devait être le très agréable cicerone. Les envi-  
rons méritent attention également ; le retour  
peut s'opérer à 8 heures du soir. Et l'itiné-  
raire proposé par le dévoué organisateur est  
adopté séance tenante. Les inscriptions sont  
reçues chez M. Bernard, 23, rue des Corde-  
liers.

A propos d'une réflexion de M. le Président  
sur un tableau de l'église Saint-Jacques re-  
présentant saint Marcoul, M. FLEURET donne  
quelques renseignements sur la famille Mar-  
coul, une des plus notables de Compiègne aux  
xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles.

Jehan était bourgeois en 1265 ; Guiart,  
écuyer en 1267. Un autre Guiart « fonda en  
1349 la chapelle Saint-Pierre en l'église Saint-  
Jacques » ; il eut de Jeanne de Saint-Omer, sa  
femme : Guy, chanoine d'Amiens, Adrien, et  
Marié qui épouse Gui Sarrazin, lieutenant du

---